

MASSIF DES VOSGES



Programme Opérationnel FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020

Axe Interrégional Massif des Vosges

Contexte :

La politique de Massif s'applique sur une entité géographique cohérente qui s'affranchit des limites administratives et s'étend sur trois régions : la Lorraine, l'Alsace et la Franche-Comté. C'est ainsi qu'un axe interrégional est consacré au Massif des Vosges dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020 (P.O.). Il s'agit de l'axe 9.

Le Conseil Régional de Lorraine est l'autorité de gestion de cet axe interrégional intégré au P.O. Lorrain.

Cependant, d'autres instances et partenaires sont associés à sa mise en œuvre :

→ Le Commissariat à l'Aménagement du Massif des Vosges apporte un appui à l'instruction des dossiers.

→ Les Régions et Départements partenaires au travers du Comité Interrégional de Pilotage et de Programmation de la Convention Interrégionale du Massif des Vosges, lequel donne un avis sur les projets sollicitant une aide européenne.

L'axe interrégional Massif des Vosges du P.O. :

Doté d'une enveloppe de près de 12 M€, l'axe interrégional soutient deux types d'intervention : le développement économique et touristique du Massif, ainsi que la préservation de sa biodiversité.

Dispositif 9.3.A : Développement économique et touristique du Massif

Ce dispositif vise à renforcer et valoriser les filières spécifiques du Massif et notamment les filières artisanales et touristiques.

→ **Enveloppe FEDER : 9 862 920,00 €**

Types d'actions éligibles :

Investissements matériels et immatériels dans plusieurs domaines :

- Conquête de nouveaux marchés et débouchés. Par exemple : études de faisabilité, benchmarking; campagne de communication ou de promotion collective ; création et animation d'outils de veille et de prospective etc.

- Mise en réseau des entreprises des filières spécifiques du Massif au niveau interrégional autour de projets communs mobilisateurs. Par exemple : réalisation et animations de démarches d'information, d'échanges et de collaboration.
- Réponse aux besoins particuliers des métiers spécifiques de la montagne et du Massif (saisonnalité, métiers du sport et des loisirs, du tourisme etc.), afin d'accroître et rentabiliser leurs activités et améliorer leur attractivité.
- Amélioration et diversification des équipements spécifiques des filières du Massif. Par exemple : études préalables et investissements productifs dans le cadre d'approches collectives ; études préalables, aide au démarrage et investissements dans des outils de production mutualisés.
- Amélioration de la qualité des services offerts par les hébergements touristiques, bâtiments, équipements et sites accueillant des activités touristiques. Par exemple : études préalables et investissements dans un objectif de qualification et de diversification « quatre saisons » ; projets d'augmentation de la capacité et/ou la qualité d'hébergement sur le Massif (rénovation ou extension d'hébergements touristiques) ; investissements de qualification des stations de montagne et de requalification des grands sites du Massif ; investissements concernant les autres bâtiments tertiaires ayant vocation la valorisation des savoir-faire et des produits spécifiques du Massif.

Aperçu des critères de sélection :

Les actions soutenues devront bénéficier exclusivement aux filières, productions, produits et savoir-faire spécifiques et identitaires du Massif.

L'approche collective du projet, ainsi que la viabilité et l'intérêt économique des projets devront être démontrés. L'approche interrégionale des projets devra également apporter une réelle plus-value aux projets.

Par ailleurs, il existe des critères spécifiques pour les opérations de rénovation et d'extension.

Dispositif 9.6.D : Préservation de la biodiversité du Massif

Ce dispositif vise à protéger les espèces du Massif et les habitats naturels.

→ **Enveloppe FEDER : 1 972 584,00 €**

Types d'actions éligibles :

- Les actions construites dans la continuité du programme LIFE+ « Des forêts pour le Grand Tétrás ». Par exemple : travaux forestiers pour améliorer les habitats du Grand Tétrás; créations de corridors écologiques, travaux de signalisation des obstacles ; études génétiques et de connaissance des déplacements du Grand Tétrás etc.
- La mise en œuvre d'actions interrégionales concrètes pour la sauvegarde d'espèces menacées. Par exemple : construction et mise en œuvre de plans d'actions interrégionaux comportant des actions exemplaires et innovantes contribuant à la conservation d'habitats naturels, d'espèces menacées ou des connectivités écologiques etc.



- La mise en œuvre de démarches de sensibilisation du public à la protection de la biodiversité et aux pratiques respectueuses de la nature du Massif Vosgien. Par exemple : création d'outils innovants de communication ; actions de labellisation; programmes de formation des acteurs professionnels concernés.

Aperçu des critères de sélection :

D'une manière générale, tous les projets devront s'inscrire dans la dimension territoriale du Massif des Vosges en favorisant les partenariats interrégionaux.

Il existe des critères spécifiques pour les travaux, les études et les actions de sensibilisation du public. Ils sont à consulter dans le PO FEDER-FSE.

+ d'infos :

Pour télécharger le Programme Opérationnel FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges ou trouver les coordonnées de vos interlocuteurs, rendez-vous sur :

www.europe-en-lorraine.eu

